Décisions prises lors de la séance ordinaire du Comité fédératif du 1er février 2019 à Berne

Le Comité fédératif s’est penché sur la question de l'appartenance à une autre organisation similaire à celle de la FSA d'un de ses membres, des délégués et des membres du Conseil des sections. Cette problématique avait été soulevée lors d’une séance du Conseil des sections. En principe, l'appartenance à la FSA et à une autre organisation similaire ne pose pas de difficulté, sauf si un membre est élu au Comité fédératif. C'est alors qu'une incompatibilité peut survenir.

Le Comité fédératif va donc examiner cette thématique et préparer des directives en la matière qu’il présentera au Conseil des sections.

Dans le cadre d’un deuxième atelier, le Comité fédératif a poursuivi son travail concernant la Stratégie 2019-2022 en se fondant bien entendu sur la charte adoptée l'année dernière par l'Assemblée des délégués.

Berne, 04.02.2019/KM/RK